



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 21 septembre 2015
A 19h00

Présents : M. FRATISSIER Maire, MM. MESSIEZ-PETIT, FRANCOIS, CAUMON, Mmes OLLIER, MAZAUIC, VIGNAL, Adjoint, MM HARMAND, GARCIA, GUIBAL, RIGAUD, BERTRAND, SABATIER, Mmes LETERTRE, LECONTE, SANTNER, EL GHOUC, NORMAND, VIALA, FINO, Conseillers Municipaux.

Valablement représentés : M. FABRIER a donné procuration à M. CAUMON.
M. VIVANCOS a donné procuration à M. FRATISSIER.
M.SPAHN a donné procuration à Mme VIALA.
Mme VIALLA a donné procuration à M. BERTRAND.
Mme AIGOUY a donné procuration à M. FRANCOIS.
Mme LEJEUNE a donné procuration à Mme LECONTE.
M.ASDIH a donné procuration à M.RIGAUD.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents. **Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.**

Le compte-rendu de la séance du 7 juillet 2015 est soumis à l'approbation des élus. **Ces derniers l'adoptent à l'unanimité.**

En préalable à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de rajouter 2 questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- **Demande de subvention de fonctionnement 2015 – Bad Ganges et Collège Louise Michel pour PCS1**
- **Validation agenda d'accessibilité programmée**

Objet 1 : Demande de subvention - Programme 122 action 01 - concours spécifiques et administration travaux d'intérêt local – Projet de construction d'une caserne de gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique du projet de création de gendarmerie à Ganges.

Depuis de nombreuses années, la brigade de gendarmerie de Ganges est logée dans des conditions très difficiles, les bâtiments sont vétustes voire insalubres.

Le bâtiment actuellement occupé a été vendu et devra être libéré pour 2017.

La construction d'une caserne s'impose pour le maintien de la gendarmerie à Ganges. Plusieurs montages financiers ont été envisagés, la solution retenue avec les différents partenaires est

l'acquisition par la commune d'un terrain et la rétrocession de celui-ci à un bailleur social (Hérault Habitat) qui construira la caserne.

Le montant de l'acquisition du terrain s'élève à 600 000 €.

Le montant prévisionnel de l'aménagement des abords de la nouvelle construction s'élève à 400 000€ HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Député Monsieur Frédéric Roig, soutient ce projet, il propose d'attribuer à la commune la somme de 19 000 € dans le cadre de sa réserve parlementaire pour l'aménagement des abords de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention d'un montant de 19 000 € auprès du Ministère de l'Intérieur au titre du programme 122 action 01.

Mission : Relations avec les collectivités territoriales

Programme : concours spécifiques et administrations

Action : aides exceptionnelles aux collectivités territoriales

Travaux d'intérêt local

N° de l'opération : VR 42 62

Pour l'aménagement des abords et réseaux en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander une subvention d'un montant de 19 000€ auprès de Ministère de l'Intérieur au titre du programme 122 action 01 tel que présenté ci-dessus en vue de la construction d'une caserne de gendarmerie.

Objet 2 : Demande de subvention-Hérault Energies

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a engagé des travaux de réhabilitation des menuiseries du local communal mis à disposition du centre socio-culturel l'Agantic. Les menuiseries bois seront remplacées par des menuiseries double vitrage en PVC permettant une meilleure isolation des locaux et contribuant ainsi à une économie d'énergie. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Hérault Energies afin d'obtenir une subvention qui peut s'élever à 60% du prix HT pour l'isolation des menuiseries.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le fait de solliciter Hérault Energies afin d'obtenir une subvention qui peut s'élever à 60% du prix HT.

Objet 3 : Contrat d'apprentissage-Espaces verts

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou

une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2015-2016, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	BAC PRO Aménagements Paysagers	3 ans

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Objet 4 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

- Suppression de 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe
- Création de 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus.

Objet 5 : Signature convention d'échange de données-Département de l'Hérault

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Départemental propose aux communes la dématérialisation de la transmission des données issues de l'état civil concernant les actes de naissance. Ces informations étaient transmises chaque semaine par courrier sur support papier. Ces informations sont nécessaires pour le travail des médecins de la protection maternelle et infantile.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention qui prévoit les modalités de mise en œuvre de cette dématérialisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette convention qui prévoit les modalités de mise en œuvre de cette dématérialisation.

Objet 6 : Demande de subventions travaux de réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de *dévoisement du collecteur EU du Rieutord - 1^{ère} tranche* -Station d'épuration et le rond-point de l'entrée de ville sur la RD 999 et *Réhabilitation du collecteur Eu sur la traversée de l'avenue du Mont Aigoual* doivent être engagés. Ces travaux permettront de concrétiser le projet d'aménagement du secteur de la nouvelle gendarmerie.

Montant prévisionnel :

- *Dévoisement du collecteur EU du Rieutord - 1^{ère} tranche* -Station d'épuration et le rond-point de l'entrée de ville sur la RD 999 : 270 407.40 € HT
- *Réhabilitation du collecteur Eu sur la traversée de l'avenue du Mont Aigoual* : 157 017.05 €

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement décrits ci-dessus
- de réaliser ces opérations d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- de solliciter l'aide de l'agence de l'eau, le département de l'Hérault, pour la réalisation de cette opération, la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- *d'adopter le projet de travaux de réseaux d'assainissement décrits ci-dessus*
- *de réaliser ces opérations d'assainissement (études et travaux) selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement*
- *de mentionner dans les pièces du dossier de consultation des entreprises que l'opération sera réalisée sous la charte qualité nationale des réseaux d'assainissement*
- *de solliciter l'aide de l'agence de l'eau, le département de l'Hérault, pour la réalisation de cette opération, la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires.*

Objet 7 : Demande de subvention Conseil Départemental-Projet future gendarmerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, la brigade de gendarmerie de Ganges est logée dans des conditions très difficiles, les bâtiments sont vétustes voire insalubres. Le bâtiment actuellement occupé a été vendu et devra être libéré pour 2017.

La construction d'une caserne s'impose pour le maintien de la gendarmerie à Ganges. Plusieurs montages financiers ont été envisagés, la solution retenue avec les différents partenaires est l'acquisition par la commune d'un terrain et la rétrocession de celui-ci à un bailleur social (Hérault Habitat) qui construira la caserne. Le montant de l'acquisition du terrain s'élève à 600 000 €.

Le montant prévisionnel de l'aménagement des abords de la nouvelle construction s'élève à 400 000 € HT

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental afin d'obtenir les subventions les plus élevées que possible pour l'acquisition du terrain mais également pour l'aménagement des abords.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles pour l'acquisition du terrain mais également pour l'aménagement des abords pour le projet de la nouvelle gendarmerie.

Objet 8 : Demande de subvention Conseil Départemental-Projet Cours de la République

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune s'est engagée dans de lourds travaux de restructuration du Cours de la République. Cette opération fait l'objet d'une programmation pluriannuelle compte tenu de l'impact budgétaire de ces travaux.

Dans le cadre du contrat de territoire le Conseil Départemental a financé une partie de la tranche 1. Le montant prévisionnel pour les travaux à financer dans le cadre de ces deux tranches s'élève à 550 000 € HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de solliciter le soutien financier du Conseil départemental pour la réalisation de la tranche 1 et le démarrage de la tranche 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental pour la réalisation de la tranche 1 et le démarrage de la tranche 2.

Objet 9 : Subvention de fonctionnement 2015 - Association Perle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a mis en place un partenariat avec l'association Perle pour l'accueil gratuit des chiens errants dans leur refuge.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 1 000 € pour l'année 2015 à l'association Perle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention d'un montant de 1000 € pour l'année 2015 à l'association Perle.

Objet 10 : Subvention association les Di-Paul'S

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention d'un montant de 150 € à l'association Di-Paul's. Cette association soutient financièrement un équipage de 2 étudiants participants au 4L trophy 2016. Ce rallye réunit plus de 3000 étudiants, depuis sa création 60 tonnes de matériel scolaire, sportif, informatique et paramédical ont été distribués dans des classes marocaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité une subvention d'un montant de 150€ à l'association Di-Paul's qui participe à un rallye à but humanitaire.

Objet 11 : Subvention association Club cévenol de gymnastique

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal suite à la dissolution de l'association Gymnastique en Pays gangeois, une nouvelle association a été créée afin de promouvoir cette discipline sur notre territoire.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement identique à celle allouée à l'ancienne association soit 1 000 €

Muriel SANTNER étant secrétaire de cette association, quitte la salle et n'a donc pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des restants d'allouer une subvention de fonctionnement à cette association d'un montant de 1 000€ pour l'année 2015.

Objet 12 : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2007-2008-2010-2011-2013

Par courrier en date du 28 août dernier, Monsieur le Trésorier propose au Conseil Municipal de délibérer sur sa demande d'admission en non-valeur des titres émis sur des exercices anciens et pour lesquels aucun recouvrement n'est intervenu malgré les poursuites engagées.

Monsieur le Maire propose de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- 407 de l'exercice 2007 d'un montant de 1 500 €
- 369 de l'exercice 2008 d'un montant de 370.26 €
- 90 -497 de l'exercice 2010 d'un montant de 344.12 €
- 602 de l'exercice 2011 d'un montant de 43.13 €
- 500 de l'exercice 2013 d'un montant de 30.24 €

Le montant total pour ces titres s'élève à 2 287.75 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des titres précités dont le montant global s'élève à 2 287.75€

Objet 13 : Acquisition d'un terrain au Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une parcelle de terrain située au lieu-dit les Calquières, délaissé en surplomb de la Rocade, cadastrée AH 360 d'une superficie total de 243 m² au prix estimé du service des domaines de 3 645 €. Cette parcelle jouxte le cimetière de l'Albarède. Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'acquisition de la parcelle située au lieu-dit les Calquières cadastrée AH 360 au prix estimé par les Domaines de 3 645€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Objet 14 : Vente d'une parcelle de terrain

Dans le cadre d'une opération d'ensemble, rue du Souvenir Français, qui comprend notamment le projet de la future gendarmerie et dans l'attente d'entériner prochainement l'acquisition à Madame GOUBERT, des parcelles nécessaires aux différents projets et espaces publics, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe :

- des surfaces à attribuer à chacun des projets,
- des prix de vente des cessions à venir.

❶ Cession à Hérault Habitat pour l'Euro symbolique d'une parcelle des 3 138 m² destinée à la construction de la future gendarmerie et des logements de fonction,

② Cession à Hérault Habitat d'une parcelle de 1 525 m² aux de 40 € le m² soit un total de 61 000 € pour la construction de bureaux affectés à l'association du Mas des Moulins,

③ Cession à Monsieur Laurent CHAUVEAU d'une parcelle de 734 m² au prix total de 81 000 € pour la construction d'un cabinet dentaire.

Ces emprises sont à prendre sur le plus grand corps de propriété cadastré pour partie AH 55 -56- 58 et 286 d'une superficie totale de 7 540 m².

Les parcelles mises à la vente représentent une superficie totale de 5 397 m² les 2 143 m² restent la propriété de la commune afin d'y réaliser les équipements publics liés aux différents projets. Les prix indiqués ci-dessus ont été déterminés après avis des domaines en date du 12 février 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les modalités de cession telles que décrites ci-dessus.

Objet 15 : Garantie d'emprunt association Mas des Moulins

Monsieur le Maire rappelle les conditions articles L2251-1 à L2251-5 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions dans lesquelles les communes peuvent accorder leur garantie à des emprunts :

- Le montant total des annuités d'emprunts déjà garanties, déjà cautionnées ou cautionnées à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net de la première annuité entière du nouveau concours garanti et du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder un certain pourcentage, défini par décret, des recettes de la section de fonctionnement à ce jour 50%
- Le montant des annuités garanties ne doit pas excéder un certain pourcentage pour un même emprunteur, soit 10% de la capacité à garantir d'une collectivité locale,

L'association Mas des Moulins dont l'action est soutenue par le Conseil Départemental, s'est installée à Laroque pour une partie de ses activités auprès des mineurs en difficulté de notre territoire .L'association a pour projet de créer des locaux d'accueil administratif sur la commune de Ganges rue du souvenir français après l'acquisition d'une parcelle de terrain voisin de la future gendarmerie.

L'association va emprunter la somme de 500 000 € pour la réalisation de ce projet, elle sollicite de la commune pour la garantie auprès de l'organisme bancaire prêteur d'une partie de prêt bancaire, 25% étant garanti par le Conseil Départemental.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Type de prêt	
Montant	500 000€
Durée totale	25 ans
Périodicité des échéances	mensuelle
Taux fixe proportionnel	1.95%
Taux de garantie : 50%, soit	250 000€

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas de tout ou partie des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le versement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse d'Epargne en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

La Commune s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver telle que présentée ci-dessus la garantie d'emprunt de l'association Mas des Moulins.

Objet 16 : Décision modificative n°2 budget principal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative suivante en section d'investissement afin d'ajuster les crédits prévus au budget primitif.

Chapitres - Opérations	Nature	Libellés	Montant
Dépenses section d'investissement			
Op 806 Rénovation bâtiments communaux	2313	Construction	- 5 000 €
Op 992 acquisition biens mobiliers	2188	Autres immobilisations	+ 5 000 €
TOTAL			0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative comme présentée ci-dessus en section d'investissement afin d'ajuster les crédits prévus au budget primitif.

Objet 17 : Subvention exceptionnelle – Judo club Gangeois

Monsieur le Maire propose au Conseil d'allouer une subvention exceptionnelle au judo club gangeois d'un montant de 250 € afin de soutenir leur opération « Judo solidaire ».
Différentes actions sont mises en place dans le cadre de Judo solidaire en faveur de personnes handicapées, avec le soutien de bénévoles du kaly club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle au Judo Club Gangeois d'un montant de 250€ afin de soutenir leur opération « Judo solidaire ».

Objet 18 : Désignation d'un représentant au sein de la commission locale de l'eau du SAGE du Fleuve Hérault

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Ganges fait partie du collège des élus de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et gestion des eaux fleuve Hérault.

Cette commission a été créée en 2009, au terme d'un délai légal de 6 ans, le mandat de ces membres expire, il convient donc de procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Gérard MESSIEZ-PETIT comme représentant au sein de la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE du Fleuve Hérault.

Objet 19 : Redevance d'Occupation du Domaine Public année 2015 réseau Télécom

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal comme chaque année de valider l'augmentation annuelle du tarif de la redevance d'occupation du domaine public acquittée par France Télécom et Hérault Télécom

France TELECOM

ANNEE	ARTERE AERIENNE		ARTERE EN SOUS SOL		EMPRISE AU SOL		TOTAL
	KM	PRIX en€/km	KM	PRIX en€/km	KM	PRIX en€/km	
2013	14,630	53,33	61,437	40,00	5	26,66	3 371,00 €
2014	14,660	53,87	61,485	40,40	4	26,94	3 381,49 €
2015	14,660	53,66	61,485	40,25	4	26,83	3 368,75 €

HERAULT TELECOM

ANNEE	ARTERE EN SOUS SOL			EMPRISE AU SOL		TOTAL
	KM	NBRE artères	Prix en€/km	KM	PRIX en €/km	
2013	0,6498	3	40	2,4948	26,66	144,49 €
2014	0,6498	3	40,4	2,4948	26,94	145,97 €
2015	0,6498	3	40,25	2,4948	26,83	145,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'augmentation annuelle du tarif de la redevance d'occupation du domaine public acquittée par France Télécom et Hérault Télécom telle que présentée ci-dessus.

Objet 20 : Demande de subvention fonctionnement 2015 – Bad Ganges et Collège Louise Michel pour PCS1

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2015 à :

- Bad Ganges : 200€
- Collège Louise Michel pour la formation aux 1ers secours : 300€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal alloue à l'unanimité les subventions de fonctionnement pour l'année 2015 à l'association Bad Ganges et au Collège Louise Michel pour le PCS1 des montants précités.

Objet 21 : Validation agenda d'accessibilité programmée

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal,

- que dans le cadre des obligations réglementaires des collectivités locales en matière d'accessibilité
- en application de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 « relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées » parue au journal officiel du 27 septembre 2014.
- En application de la loi du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter par ordonnance des mesures pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

La commune est appelée à déposer un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) auprès des services préfectoraux avant le 27 septembre 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Un diagnostic a été réalisé par un cabinet technique sur l'ensemble des ERP de la commune. Une proposition d'agenda a été réalisée, les différents travaux nécessaires pour une mise aux normes ont été répertoriés, leur coût prévisionnel s'élève à environ 492 000 €. S'agissant d'ERP de 5^{ème} catégorie les travaux devront être réalisés dans les 3 ans. Des dérogations sont possibles pour prendre en compte notamment l'impact budgétaire de ces travaux mais également les contraintes techniques.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer et déposer en Préfecture le projet d'agenda d'accessibilité programmée tel que défini après étude du diagnostic proposé par le cabinet Qualiconsult.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer et déposer en Préfecture le projet d'agenda d'accessibilité programmée tel que défini après étude du diagnostic proposé par le cabinet Qualiconsult.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.